



Effacement d'une protection de berge sur l'Alagnon



RETOURS D'EXPÉRIENCES

Restauration

RESTAURATION

1 Présentation générale

SUPERFICIE

0,7 ha

DATE DE RÉALISATION

2013

LOCALISATION DE L'EXPÉRIENCE

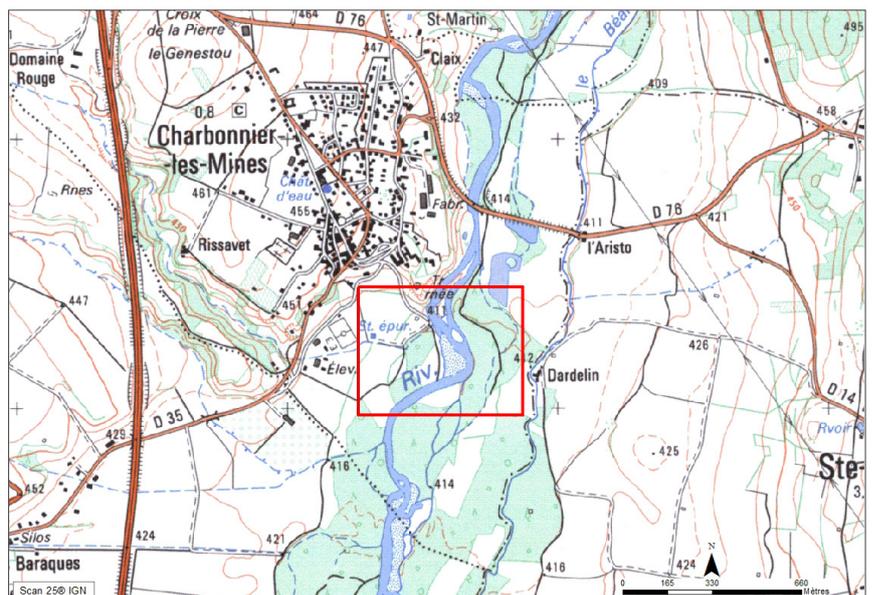
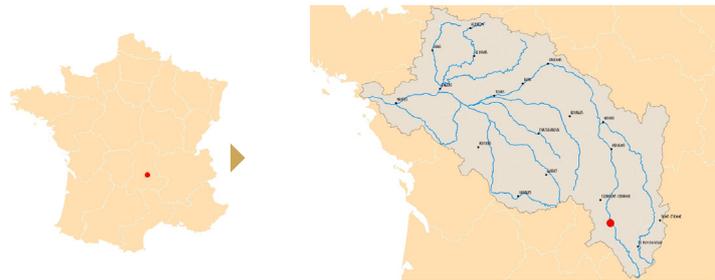
Région Auvergne
Département du Puy-de-Dôme
Commune de Charbonnier-les-Mines

TYPES DE MILIEU CONCERNÉS PAR L'ACTION

Forêts alluviales, Milieux ouverts

ENJEU ASSOCIÉ À CETTE EXPÉRIENCE

Préservation de l'espace de mobilité



Contexte

CADRE DU PROJET

Plan Loire grandeur nature
Contrat nature du val d'Allier

COÛT TOTAL

9 000 euros
(travaux +sollicitation
autorisations préalables)

FINANCEURS

AELB, Conseil régional
d'Auvergne, Conseil général
du Puy-de-Dôme, commune de
Charbonnier-les-Mines

PARTENAIRE

commune de Charbonnier-les-
Mines.

Structure



NOM : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

ADRESSE : Moulin de la croûte - rue Léon Versepy - 63200 Riom

TÉLÉPHONE : 04 73 63 18 27

EMAIL : cen-auvergne@espaces-naturels.fr

CONTACT : Julien Saillard

SITE WEB : www.cen-auvergne.fr

Descriptif de la structure

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est une association (loi 1901) rassemblant autour d'un même objectif de préservation du patrimoine naturel des bénévoles, personnes physiques, mais aussi des personnes morales telles que des communes, des communautés de communes, des associations.

Cet objectif est la protection de la nature, des paysages et de l'ensemble des constituants du patrimoine naturel.

L'enjeu est majeur et multiple car il vise :

- ▶ à sauvegarder les différentes espèces vivant sur notre territoire et toutes indispensables à la survie de l'espèce humaine,
- ▶ à préserver les équilibres écologiques,
- ▶ à maintenir les milieux naturels et semi-naturels et ainsi la diversité biologique de notre région.

2 Site d'intervention



LES PROTECTIONS DE BERGES



ZONE DE RECONVERSION EN FORET ALLUVIALE

Les travaux se situent dans une zone alluviale de 8,5 ha en bord d'Alagnon à Charbonnier-les-Mines. La commune de Charbonnier-les-Mines, est propriétaire du terrain et a signé une convention de gestion avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne. Ce tronçon de l'Alagnon est concerné par le site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon..

Cette protection de berge, d'une vingtaine de mètres de longueur, avait été mise en place par l'ancien propriétaire alors qu'il n'y a pas derrière d'enjeu socio-économique significatif à protéger. L'ancienne peupleraie de 6,5 ha est en cours de reconversion en forêt alluviale.

3 Enjeux

Constituée de blocs d'enrochement et de poteaux électriques, cette protection de berges bloquait la dynamique de l'Alagnon. L'érosion latérale des berges par la rivière, qui se traduit par le déplacement de son lit, est pourtant indispensable au bon fonctionnement d'un cours d'eau à dynamique active car elle lui permet de se recharger en sédiments et de dissiper son énergie. L'équilibre fonctionnel du cours d'eau, sa biodiversité et la ressource en eau de sa nappe dépendent de ce bon fonctionnement. Cette protection de berge ne se justifiait pas étant donné l'absence d'enjeu significatif derrière.

Objectifs du maître d'ouvrage

- ▶ **Restaurer les possibilités de divagation** de la rivière sur ce site,
- ▶ Mener une **opération pilote d'effacement** de protection de berge

4 Actions mises en œuvre



© CEN Auvergne



© FCEN

Les travaux d'effacement de la protection de berge sur l'Alagnon à Charbonnier-les-Mines se sont déroulés en octobre 2013. Située sur un terrain communal et mise en place par l'ancien propriétaire, cette protection de berge ne se justifiait pas étant donné l'absence d'enjeu significatif derrière. En accord avec la commune, le CEN Auvergne a donc engagé les travaux dans le cadre du Plan Loire afin de redonner à l'Alagnon ses possibilités d'érosion des berges et de divagation latérale.

Une trentaine de tonnes d'enrochements et de gravats ont été retirées, ainsi que des poteaux électriques. Le gain de surface potentiellement érodable généré par cette restauration est évalué à 0,7 ha. Bien qu'il n'y ait pas eu de crue significative, l'érosion de la berge a repris dès l'hiver 2014, avec un recul de plusieurs mètres, mettant à jour de nouveaux blocs qui devraient être contournés par la rivière sans bloquer l'érosion.

Résultats

Un suivi photographique de l'érosion été réalisé. Il a permis de constater la reprise effective de l'érosion latérale. Le gain de surface potentiellement érodable généré par cette restauration est évalué à 0,7 ha.

Cette intervention a également permis la réintégration de cette ancienne peupleraie communale dans le fonctionnement hydro-géomorphologique et écologique de la plaine alluviale de l'Alagnon.

Cette action de restauration de la dynamique fluviale est une première sur l'Alagnon voire même en Auvergne.

Perspectives

Le site va être laissé en libre-évolution, avec uniquement veille par rapport aux dégradations anthropiques. A moyen terme, l'objectif sera de renouveler une opération d'effacement de protection de berge notamment sur l'Allier (étude de faisabilité en cours).

